

Conception graphique : Grenoble-Alpes Métropole - Photo couverture : Photolia - Janvier 2020

2020

AGRICULTURE APPEL À PROJET

*Filières courtes,
entretien des coteaux,
agri-environnement
et aide à l'installation*

 GRENOBLEALPESMÉTROPOLE

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le FORUM - 3 rue Malakoff
CS 50053 - 38 031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59

Contact :

Thierry Loeb 04 76 59 59 32
Thierry.loeb@grenoblealpesmetropole.fr

APPEL À PROJETS

DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES COURTES, MAINTIEN DE L'AGRICULTURE DES COTEAUX ET AIDE À L'INSTALLATION

LA POLITIQUE AGRICOLE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN VISE TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES COURTES POUR AUGMENTER LA PART DE LA PRODUCTION LOCALE DANS L'ALIMENTATION DES HABITANTS
- LE MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES COTEAUX DE L'AGGLOMÉRATION
- L'AIDE À L'INSTALLATION DE NOUVELLES EXPLOITATIONS

DANS CE CADRE, UN APPEL À PROJET EST LANCÉ À DESTINATION DES AGRICULTEURS AYANT LEUR SIÈGE DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE.

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

PROJETS VISANT À DÉVELOPPER LES CIRCUITS-COURTS ET L'ACCUEIL :

- ateliers de transformation
- systèmes de commercialisation en vente de proximité
- activité d'accueil pédagogique, (salle d'accueil)

Aide de 40% allant de 2 000 à 10 000 € selon le projet*

PROJETS VISANT À MAINTENIR L'OUVERTURE DES COTEAUX :

- travaux de réhabilitation de prairies (débroussaillage, accès, points d'eau, clôtures...)
- développement d'une activité agricole autre que de l'élevage (viticulture, trufficulture...).
Ouvert aux agriculteurs extérieurs sous réserve d'impact sur le territoire métropolitain

Aide de 40% plafonnée à 10 000 €*

PROJETS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX :

Tout projet présentant une plus value environnementale allant au delà de la réglementation favorisant la biodiversité, la protection de l'environnement, le bien être animal ou la santé humaine.

Par exemple : planter une haie, récupérer les eaux pluviales, se lancer dans le compostage, réduire sa consommation d'intrants ou d'énergie ou augmenter son autonomie fourragère...

Aide de 40% plafonnée à 10 000€*

**Montant divisé par deux pour un agriculteur double actif*

AIDE À L'INSTALLATION

Critères généraux d'attribution :

- être installé depuis moins de 3 ans
- réaliser une étude prévisionnelle sur 5 ans montrant la viabilité économique
- niveau minimum Brevet Professionnel
- aide de 2 000 à 5 000 € selon les conditions d'installation
- montant divisé par deux pour un agriculteur double actif y compris les cotisants solidaires

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ATTRIBUTION

- Être affilié à la Mutualité Sociale Agricole en qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire, y compris les cotisants solidaires sous réserve d'un niveau de formation minimal et de la réalisation d'étude économique
- Siège situé sur le territoire métropolitain (ou en dehors pour le volet coteaux si le projet impacte le territoire de l'agglomération)
- Avoir moins de 55 ans, sauf si un successeur reprend l'activité
- Le calendrier de mise en œuvre ne doit pas excéder 2 ans
- Montant plancher d'investissement : 1 500 €

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Respect des objectifs fixés
- Qualité du projet
- Viabilité financière
- Respect des préoccupations paysagères et environnementales

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Un acompte de 60 % de l'aide est versée à la notification de l'aide, puis 40% sur présentation des factures et visite sur site par un technicien de Grenoble-Alpes Métropole.

L'ensemble des aides, subventions et équivalents ne doit pas dépasser le seuil défini dans les règlements européens en vigueur.

Un budget prévisionnel sera à joindre pour tout dépôt de dossier

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour votre exploitation

La métropole accompagne également la réalisation de diagnostic énergétique et l'installation de chauffage à énergies renouvelables (jusqu'à 65 % d'aide).

Plus d'infos :

Lametro.fr/pros

Pour votre logement

Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic de préconisations de travaux et d'estimation des coûts, ainsi que des aides mobilisables si vous êtes propriétaire de votre d'habitation.

Plus d'infos : Aeela.fr

Laura Genevet 06 09 06 47 07

genevet.laura@msa-services.fr